

## 5-REGLEMENT INTERIEUR

### Accueil de Loisirs LE DIABOLO

*L'objet et l'esprit de ce règlement intérieur visent à permettre à assurer un bon fonctionnement de l'accueil de loisirs LE DIABOLO et à accueillir vos enfants dans les meilleures conditions possibles.*

L'association Familles Rurales de Puygouzon est une association loi 1901. Elle accueille les enfants et les jeunes âgés de 3 à 14 ans de Puygouzon et des communes voisines.

La structure est gérée par des bénévoles et est affiliée à l'Association Départementale Familles Rurales du Tarn. Elle travaille en partenariat avec le Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la PMI et la CAF.

La Municipalité de Puygouzon nous apporte un soutien financier et technique.

#### FONCTIONNEMENT :

- ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : Le DIABOLO
- ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)

ALSH : ouverture toutes les vacances scolaires (moitié séjour à Noël).

Des séjours courts, et veillées sur le centre sont ponctuellement organisés.

ALAE : du lundi au vendredi pendant toute l'année scolaire.

Toutes les activités proposées émanent d'un projet éducatif et pédagogique concerté entre tous les membres de l'équipe. Les animations sont ludiques, diverses et adaptées à l'âge de chacun.

Le projet pédagogique est à votre disposition au bureau du Diabolo.

#### L'INSCRIPTION :

Elle est obligatoire, pour cela il est nécessaire de nous fournir :

- La fiche de renseignements et la fiche sanitaire de liaison remplies et signées,
- La photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé si vous n'avez pas renseigné le tableau dans la fiche sanitaire,
- la carte d'adhésion à l'association
- Les Pass Accueil de la MSA pour les familles bénéficiaires.

Tout changement concernant la famille en cours d'année (adresse, numéros de téléphone...) doit être signalé dans les meilleurs délais, pour cela vous pouvez utiliser le portail famille internet qui est à votre disposition sur le site de la mairie de Puygouzon.

**ALSH** : Avant chaque période de vacances une plaquette est affichée et envoyée par mail à chaque famille. Celle-ci présente les animations et diverses informations sur la période concernée.

Les inscriptions se font par mail ou par téléphone, toute inscription hors délai se fera dans la limite des places disponibles compte tenu du nombre d'animateurs présents et/ou du nombre de repas commandés et de l'organisation prévue.

**ALAE-ALSH** : De plus, l'inscription ne sera considérée comme définitive que si la famille s'est acquittée de toute somme éventuellement due à l'association.

Pour des raisons de responsabilité et au regard de la législation imposée, le personnel de l'accueil de loisirs ne pourra prendre en charge les enfants non inscrits.

Toute modification doit être signalée 24h avant, dans le cas contraire le repas vous sera facturé. L'inscription des mercredis doit être signalée au plus tard le **lundi midi**.

### A fournir à votre enfant :

- Une casquette ou un chapeau par temps ensoleillé.
- Votre enfant a la possibilité de se reposer ou de faire la sieste, pour cela pensez à lui fournir son doudou ou tout autre objet transitionnel avec son milieu familial.
- Une bouteille d'eau ou une gourde.
- La famille doit fournir le goûter du matin pour les enfants qui en ont besoin.

Le DIABOLO fournit la collation collective de l'après-midi.

Afin d'éviter les oublis ou les mélanges, merci de noter le prénom de votre enfant sur ses vêtements ! Les habits non récupérés sont donnés à la friperie de Familles Rurales.

### **L'ADHESION :**

Les activités de l'association sont subordonnées à l'adhésion Familles Rurales.

- L'adhésion est obligatoire, annuelle et familiale.
- Elle donne droit à un abonnement au journal bimensuel FLASH, à des réductions à la piscine d'Atlantis ainsi qu'au festival Pause Guitare. Vous devez pour faire valoir vos droits présenter une pièce d'identité en même temps que la carte.
- Elle donne accès au service défense consommateur Familles Rurales.
- 60% de son montant est déductible des impôts.

### **LIEU ET HORAIRES :**

LE DIABOLO est avant tout un lieu de vie où les enfants apprennent à « VIVRE ENSEMBLE » en jouant. Ils y trouvent des espaces aménagés, des matériaux, des animateurs, des propositions d'activités diverses construites avec eux au fil de l'année.

#### Nous disposons de plusieurs lieux :

- salle du Diabolo : le repère des pitchous
- salle Banana 8 : qui sert de salle de regroupement pour les cp/ce1 salle d'activité/devoirs/jeux libres
- nouvelle salle attenante à la banana 8 : salle de regroupement pour les ce2-cm + salles d'activités manuelle
- espace motricité de l'école maternelle + coin « garderie » lieu de regroupement en ALAE pour les maternelles après le repas si mauvais temps.
- Dortoir de la maternelle pour le temps repos des plus jeunes,
- Espaces extérieurs : de nombreuses cours sont à notre disposition, dont certaines avec préau.
- Locaux municipaux : médiathèque, gymnase, skate parc, terrain multisports.

#### Les horaires de l'ALAE sont les suivants :

- le matin de 7h30 à 8h30 du lundi au vendredi
- accueil « garderie » de midi de 12h à 12h30 puis de 13h30 à 14h
- accueil du soir : de 16h30 à 18h30 : Alaé
- horaires du mercredi : 7h30-18h30

#### Les horaires d'accueil de l'ALSH sont les suivants :

- le matin de 7h30 à 9h45
- accueil « garderie » de midi de 11h30 à 12h30 puis de 13h15 à 14h30
- accueil du soir : de 16h45 à **18h30**

**RETARDS : Beaucoup trop d'enfants restent après 18h30 ! Nous vous demandons de bien vouloir respecter les heures de fermeture. Si la situation devait persister nous serions dans l'obligation d'instaurer un système de pénalités...**

## **INSCRIPTIONS : Attention Trop d'enfants non inscrits, trop d'absences non prévenue/justifiées... Notre fonctionnement risque d'être moins souple...**

Les horaires du bureau pour l'administratif sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30.
- Visites et nouvelles inscriptions sur Rendez-vous !

Afin de ne pas perturber l'organisation des activités, et de respecter l'équipe d'animation nous demandons aux familles de respecter les horaires.

L'arrivée et le départ des enfants se fait de manière échelonnée, en fonction du besoin des familles et de l'enfant. Toutefois, **chaque arrivée et départ doit être signalé à un responsable de l'encadrement**.

Avant chaque départ pendant le temps scolaire (ALAE uniquement) les parents s'engagent à noter l'heure de départ de leur(s) enfant(s) à l'aide de la tablette qui est mise à leur disposition à l'entrée des salles : en effet pour des raisons de sécurité (ex : évacuation des locaux en cas d'urgence) nous devons savoir exactement combien et quels enfants sont partis et donc combien sont encore sous notre responsabilité.

A l'arrivée de l'enfant, les parents doivent l'accompagner jusqu'à l'intérieur du centre. L'association dégage toute responsabilité si l'enfant est déposé sur le parking et/ou avant l'ouverture.

Si une autre personne que celles mentionnées sur la fiche d'inscription doit récupérer l'enfant, un mot écrit et signé par le responsable légal de l'enfant doit être remis à la directrice.

### **LES ACTIVITES / LES SORTIES :**

Diverses activités sont proposées aux enfants dans le domaine de l'éveil culturel, sportif, artistique, manuel... pour développer son autonomie tout en jouant.

L'équipe d'encadrement s'attache à prendre en compte les demandes et besoins de l'enfant afin qu'il soit réellement ACTEUR de son temps libre et NON SIMPLE CONSOMMATEUR d'activités.

Le planning hebdomadaire des animations est affiché dans le centre. Celui-ci n'est pas figé et peut être modifié en fonction des envies ponctuelles des enfants, de la météo ou autres.

Des sorties sont également organisées sur les différentes périodes d'ouverture.

**Nous attirons l'attention sur le fait que les sorties sont réservées en priorité aux enfants qui fréquentent très régulièrement l'accueil de Loisirs sur la période donnée.**

**L'inscription doit se faire par téléphone ou directement à l'accueil de loisirs ; si vous inscrivez votre enfants à la sortie par mail vous devez vous assurer auprès de la responsable que l'inscription est bien validée.**

### **LA SANTE / L'HYGIENE :**

Au moment de l'inscription, le responsable légal de l'enfant doit signaler toute allergie/régime alimentaire ou contre-indication médicale.

En cas d'infection **bénigne** nécessitant une **posologie légère et en fin de traitement**, le traitement médical peut être administré à l'enfant uniquement sur ordonnance du médecin et sous réserve de l'accord de la directrice. Toutefois, la responsabilité des animateurs ne pourra être engagée.

**Il est formellement interdit de confier aux enfants des médicaments.**

**En cas de maladie contagieuse ou de fièvre, l'enfant ne pourra être accueilli ni à l'accueil de loisirs ni à l'école !**

**Traitement de fond ou d'urgence : veiller à renouveler les médicaments et trousse régulièrement (date de péremption)**

Les règles élémentaires d'hygiène doivent être respectées : propreté du corps et des vêtements, vérification régulière de la chevelure...

Il est conseillé d'habiller les enfants avec des vêtements de détente et peu fragiles.

### **LES OBJETS PERSONNELS ET/OU DE VALEUR**

Il est interdit d'amener à l'accueil de loisirs des bijoux, argent ou tout objet dangereux. Les échanges et trocs sont interdits. Le DIABOLO ne sera pas responsable en cas de perte ou de vol et aucun remboursement ne sera effectué.

## LES RECLAMATIONS / LES EXCLUSIONS :

En cas de problème concernant le fonctionnement de l'accueil de loisirs ou un litige entre votre enfant et un autre enfant de la structure, il est demandé aux familles de s'adresser à la directrice de l'accueil de loisirs.

**Il est formellement interdit aux parents d'intervenir auprès des enfants de l'accueil de loisirs pour régler un litige entre enfants ou autres.**

En cas de litige avec l'équipe du Diabolo sachez que vous pouvez vous adresser aux membres de l'association.

**L'équipe d'animation a à cœur d'être accueillant, agréable et souriant, il va de soi que nous demandons aux enfants comme aux parents autant de cordialité ☺**

## LA PARTICIPATION FINANCIERE / LES MODALITES DE PAIEMENT :

Pour une bonne gestion de l'accueil de chaque enfant, l'annulation et/ou réservation doit s'effectuer au minimum 24h avant sauf pour maladie sur présentation d'un certificat médical.

**Si vous ne prévenez pas en cas d'absence de votre enfant la réservation vous sera facturée.**

Les tarifs sont votés par le Conseil d'Administration. Ils sont modulés en fonction du revenu familial (voir tableau en annexe).

Les factures sont établies en fonction des présences, vous recevrez en début de mois un mail vous signalant que les factures sont disponibles sur votre portail famille\*, les familles n'ayant pas d'adresse mail devront nous demander les factures en début de mois. **PLUS D'ENVOIE SYSTEMATIQUE PAR MAIL.**

Les familles s'engagent à payer au plus tard le 15 de chaque mois. Si toutefois une famille rencontre des difficultés elle peut contacter la directrice. Un paiement échelonné peut être envisagé.

Les paiements sont remis directement sur place/ dans le casier du DIABOLO à la mairie ou dans la boîte aux lettres à l'entrée du Diabolo.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du Diabolo. Nouveau vous pouvez maintenant payer par virement !

Si vous dépendez de la Caf (Régime Général) vous devez absolument nous indiquer votre n° d'allocataire, même si vous ne touchez aucune prestation.

Si vous ne souhaitez pas que l'on consulte votre QFM sur le site de la caf, vous devrez nous apporter un justificatif du montant de votre QFM, sans cela le tarif le plus élevé vous sera attribué.

\* Fonctionnement : vous devez vous rendre sur le site internet de la mairie de Puygouzon, sur l'onglet scolaire/périscolaire. Après avoir rentré vos codes vous pourrez accéder à votre compte famille : vos données personnelles, vos factures et règlements y sont disponibles. Par ce biais vous pouvez modifier vos n° de téléphone, adresse...et y inscrire vos enfants. Vos codes sont disponibles à la mairie ou au Diabolo.

## LE PERSONNEL PERMANENT :

Salariés permanents de l'association :

Une directrice : Céline FERNANDEZ Une directrice adjointe/animatrice : Magali PASCUAL

9 animateurs : Mlle Charlotte MARTY, Mlle Mélissa CAMUS, Mlle Laura MEDALLE, Mme Julie ESCAFIT, Mlle Amandine LANET, Mme Candice TOURNIER, Mr Nicolas SNIEZEK.

Durant les périodes d'été, des animateurs saisonniers sont recrutés en fonction des besoins et des projets.

Des bénévoles d'associations sportives et culturelles de Puygouzon sont amenés à animer des activités à nos côtés, nous les en remercions.

Salariés de la mairie mise à disposition :

Employés de mairie détachés sur l'ALAE : Mme Patricia ALQUIER, Mr Ghislain GOMES, Mlle Chloé DUPLE, Mlle Virginie ROSALIE, Mme Elodie RUBIO, Mme Marie-Eve PELISSOU, Mme Isabelle ROUQUET, Mme Laetitia BORDIGNON.

Une partie des personnes détachées par la mairie sont qualifiées CAP petite enfance ou BAFA.

**LES REPAS :**

Les repas sont confectionnés par une cuisinière dans la nouvelle cantine municipale de Puygouzon. Ils sont pris dans la nouvelle salle de restauration proche des écoles et de l'Accueil de loisirs.

Des repas à thème sont prévus.

L'équipe d'encadrement a un rôle éducatif auprès de l'enfant au moment du repas : découverte des nouveaux goûts, hygiène alimentaire, tenue à table, convivialité...

L'éducation du goût fait partie intégrante du projet pédagogique. Par le jeu l'enfant apprendra à goûter de tout.

Tout régime particulier ou allergie doivent être signalés à l'inscription.

L'équipe du DIABOLO reste à votre écoute pour toute information complémentaire.

A Puygouzon, le 07 juin 2018



**ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR  
DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE PUYGOUZON**

Je soussigné(e) (Nom prénom):.....

Responsable légal de (Nom prénom du ou des enfants).....

reconnais avoir reçu et pris connaissance avant inscription du règlement intérieur de l'association Familles Rurales de Puygouzon.

Par la signature je m'engage à le respecter,

Fait à : .....

Le .....

Signature :